



# DEMANDE DE PARTICIPATION 2018

**A retourner à :**

AGEN EXPO CONGRES  
Avenue du midi - 47031 AGEN CEDEX  
Tél : 05.53.48.49.50 - Fax : 05.53.48.49.51  
[www.foire-agen.com](http://www.foire-agen.com)

**Informations exposants :**

Audrey GUIOL	Jérôme Amigues
05.53.48.22.37	05.53.48.22.30
06.32.28.53.81	06.78.52.12.07
<a href="mailto:audrey@agen-expo.com">audrey@agen-expo.com</a>	<a href="mailto:jerome@agen-expo.com">jerome@agen-expo.com</a>

## 1. FICHE EXPOSANT

**Raison sociale :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal et Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **Fax :** ..... **Port :** .....

**Site Internet :** ..... **E-mail :** .....

**Responsable du stand (nom et coordonnées) :** .....

**N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :** ..... **Code APE :** .....

**Code SIREN/SIRET :** .....

**Adresse de facturation (si différente de l'adresse sociale)**

**Adresse :** ..... **Code postal et Ville :** .....

## 2. ENSEIGNE DE STAND

(Maximum 20 caractères) - Merci d'écrire en majuscules et en tenant compte des espaces.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## 3. NOMS POUR VOS BADGES (NOM et PRENOM OBLIGATOIRE)

Merci d'écrire en majuscules et en tenant compte des espaces.


## 4. PRODUITS & SERVICES : décrivez les activités présentées sur votre stand, elles seront intégrées aux listes officielles de la foire.

.....  
.....

Cadre réservé AEC

N° Client :

N° Retour :

N° Stand :

## 5. RESERVATION DE STAND

Participation au forfait : publicité, sécurité, taxes d'enlèvement, traitement des déchets, enseignes, assurance du stand, dotations de badges (en fonction des m<sup>2</sup>) et 50 invitations.

✂ Puissance électrique et nombre de prises à déterminer.

✂ Les stands équipés sont composés de cloisons mélaminées de 2,47m de hauteur, de bandeaux profilés aluminium et de spots (3 par module) 6 ou 9m<sup>2</sup>.

TARIF EXPOSANT DU 12 AU 16 SEPTEMBRE 2018	Prix HT	Quantité	Total HT
<b>Participation au forfait</b>	<b>300 €</b>	<b>1</b>	<b>300 €</b>
<b>Surface d'exposition</b>			
- Stand équipé de 9 m <sup>2</sup> (Structure métal, cloisons, barre de 3 spots)	440 €		
- 9 m <sup>2</sup> équipés supplémentaires	320 €		
- Stands nus de 9 m <sup>2</sup> (Espace au sol)	320 €		
- 9 m <sup>2</sup> nus supplémentaires	240 €		
- Stand équipé de 6 m <sup>2</sup> (Structure métal, cloisons, barre de 3 spots)	370 €		
- 6 m <sup>2</sup> équipés supplémentaires	250 €		
- Stands nus de 6 m <sup>2</sup> (Espace au sol)	250 €		
- 6 m <sup>2</sup> nus supplémentaires	180 €		
- AGORA/Surface extérieure abritée, le m <sup>2</sup>	10 €		
- Surface extérieure, le m <sup>2</sup> (50m <sup>2</sup> / 100m <sup>2</sup> )	7 €		
<b>Angle(s) ouvert(s)</b>	<b>168 €</b>		
<b>Prise(s) Intérieure(s) :</b>			
- Monophasé 2 fils	1,5 KW (8 A)	96 €	
	3 KW (16 A)	119 €	
- Triphasé avec protection	6 KW (11 A)	168 €	
	9 KW (16 A)	189 €	
<b>Prise(s) Extérieure(s) :</b>			
- Monophasé 2 fils	1,5 KW (8 A)	168 €	
	3 KW (16 A)	189 €	
- Triphasé avec protection	6 KW (11 A)	238 €	
	9 KW (16 A)	256 €	
<b>Autres demandes sur devis</b>			
<b>Branchement d'eau et consommation</b>	<b>128 €</b>		
<b>Mobilier de stand</b>			
- Comptoir poirier 1 m	35 €		
- Comptoir poirier 1,5 m	50 €		
- Tabouret de bar	25 €		
- Ensemble salon (3 fauteuils + 1 table basse)	150 €		
- Frigo top	100 €		
- Mange debout/Table rectangulaire poirier	50 €		
- Chaise pliante bleue	3 €		
Votre sol : Forfait entretien de votre stand, les 9 m <sup>2</sup> (pour les 5 jours)	50 €		
<b>Communication :</b>	80 €		
Internet (pendant 1 an) : Lien vers votre site avec logo (nombreuses connections avant la foire)	150 €		
Pack 250 invitations personnalisées avec votre logo			
Votre demande de participation doit être accompagnée d'un chèque d'acompte à l'ordre d'AGEN EXPO CONGRES ou d'un justificatif de virement bancaire.		<b>Total HT stand</b>	
L'acompte demandé est de 50 % à l'inscription (30% avant le 31 Mars 2018)		<b>TVA 20 %</b>	
		<b>Total TTC stand</b>	
		<b>Acompte</b>	

## 6. ASSURANCES

Agén Expo Congrès a souscrit une assurance collective pour le compte des exposants pour les biens exposés, à hauteur de 305 euros de matériel exposé par m<sup>2</sup>. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de sinistre une franchise, indexée au coût de la consommation soit actuellement de 170€ restera à la charge de l'exposant. Chaque exposant peut souscrire une assurance complémentaire qu'il jugerait nécessaire en fonction de la valeur du matériel exposé sur son stand (fiche jointe). Les exposants peuvent aussi bénéficier de l'assurance « Responsabilité Civile Exposants » souscrite par l'exploitant pour le compte des exposants, pour un montant complémentaire de 2€ TTC.

## 7. HORAIRES D'OUVERTURE DES STANDS

● Mercredi 12 de 10h à 20h

● Jeudi 13 de 10h à 20h

● Vendredi 14 de 10h à 22h

Ouverture des  
Restaurants

Tous les midis  
et tous les soirs

● Samedi 15 de 10h à 22h

● Dimanche 16 de 10h à 19h

## 8. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

● Entrée : 2€, gratuit jusqu'à 12 ans, gratuit de 12h à 14h.

● Les badges exposants vous seront remis lors de l'installation des stands, après le règlement du solde.

● Le guide de l'exposant comprenant toutes les informations pratiques du déroulement de la foire vous sera adressé avec le plan fin août.

● Animations : Détail du programme sur notre site internet [www.foire-agen.com](http://www.foire-agen.com).

## 9. CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acompte à verser est de 50 % du montant T.T.C. Le solde sera à régler **avant le 7 septembre 2018**.

Les règlements sont à adresser à AGEN EXPO CONGRES - Avenue du midi - 47031 AGEN CEDEX

Chèque à l'ordre de : AGEN EXPO CONGRES

Virement bancaire : RIB: SOCIETE GENERALE AGEN

IBAN: FR76 3000 3000 1000 0257 1228 657 / SWIFT: SOGEFRPP

## 10. CHARTE DE L'EXPOSANT 2018

M. : .....

Société : .....

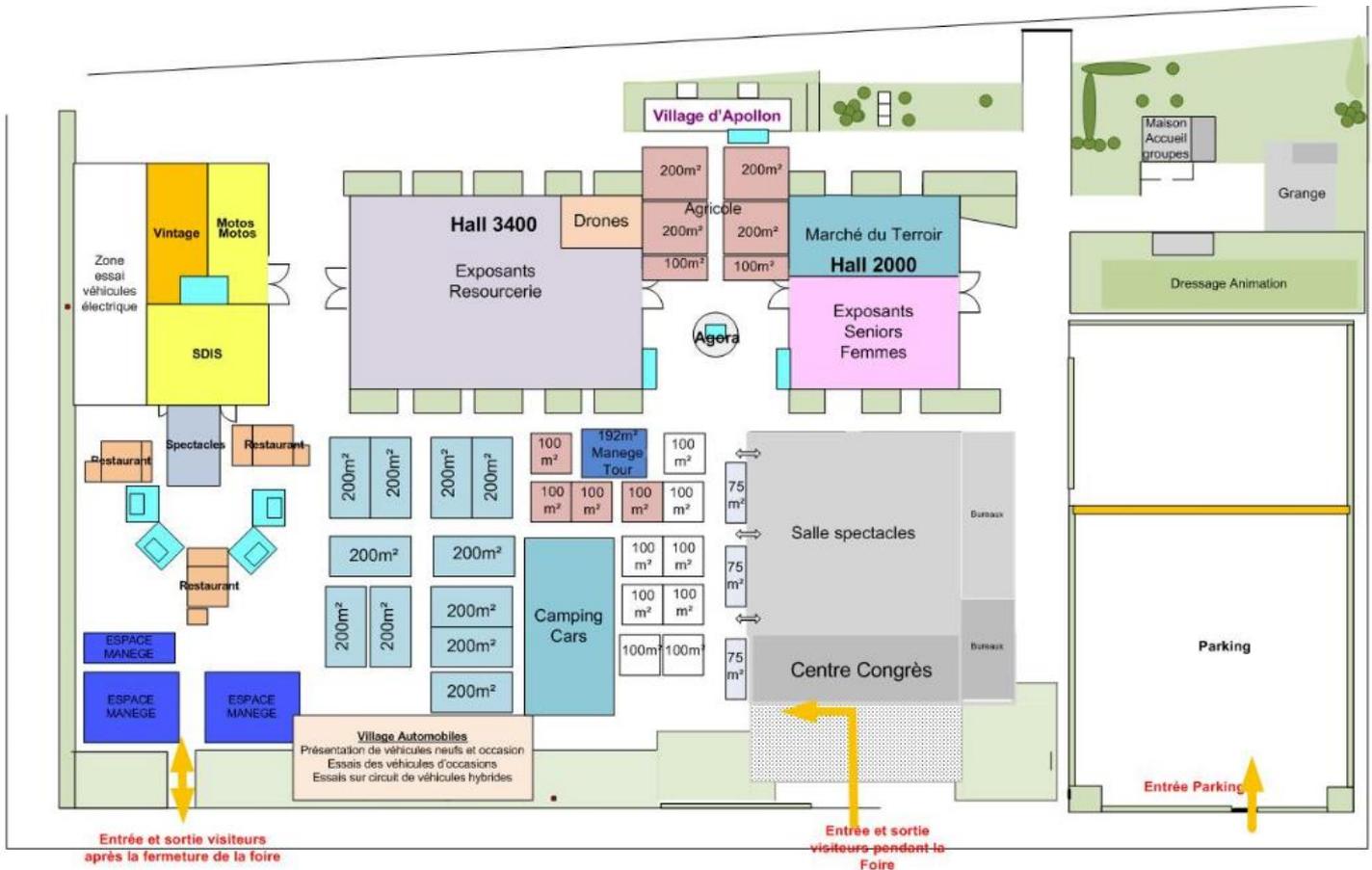
M'engage à :



- 1) Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
- 2) Maintenir pendant toute la durée de la Foire toutes les propositions faites, en cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement.
- 3) Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré.
- 4) Respecter le délai de livraison qui doit être inscrit sur le bon de commande.
- 5) Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de service dont l'exposant fournira l'adresse. Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client).
- 6) Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire.
- 7) **Etre présent en permanence sur le stand et adopter un comportement qui favorise la qualité de l'accueil visiteur.**
- 8) Renoncer à tout « racolage », m'interdire d'exposer un produit en dehors de la surface louée, m'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle en dehors du stand occupé par la firme, m'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs.
- 9) **Maintenir son stand totalement ouvert durant les heures d'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration.**
- 10) En cas d'organisation d'un jeu durant la foire exposition, à le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués ; il devra se dérouler à l'intérieur de mon stand.
- 11) Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou la tenue de l'exposition.
- 12) **La surface du stand en intérieur ne pourra pas excéder 54m<sup>2</sup>.**
- 13) Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur et des règles de sécurité dont j'ai reçu un exemplaire, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, l'organisateur de la foire exposition pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.



## 11. PLAN



## 12. REGLEMENT - CACHET - SIGNATURE

L'exposant a pris connaissance du règlement du salon ci-joint qui fait partie intégrante du contrat, il s'engage à s'y conformer sans réserves (déontologie commerciale, respect des contraintes d'aménagement du stand, etc...), notamment l'interdiction d'installer toute publicité dépassant la hauteur du stand (2,5 m).

A ..... Nom du signataire : .....

Le..... SIGNATURE & CACHET

Nous vous conseillons de garder une photocopie de ce dossier d'inscription et de lire attentivement la charte. Le règlement général de la Fédération Nationale des Foires, Salons et Congrès de France est disponible sur [www.foire-agen.com](http://www.foire-agen.com) et sur simple demande au 05.53.48.49.50